

## Projet éolien de Langonnet

### Lettre d'info #3

Mai 2021

#### Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien est en cours, les études ont été lancées et vont se poursuivre durant toute l'année 2021. Ce n'est qu'à l'issue de celles-ci que nous serons en mesure de vous présenter le projet retenu : nombre d'éoliennes, taille, emplacements... Dans l'attente, nous souhaitons, avec cette nouvelle lettre, vous partager des réponses aux questions que vous avez pu nous adresser.

Lorsque les conditions sanitaires le permettront nous organiserons un événement pour vous rencontrer et échanger directement. D'ici là, nous vous invitons à suivre l'actualité du projet sur le site Internet dédié :

[www.langonnet.projet-eolien.com](http://www.langonnet.projet-eolien.com)



**Benoît Paris**

Chef de projet

**RWE Renewables France**

benoit.paris@rwe.com



Un mât de mesure du vent a été installé sur la route entre Kerbescontez et Drouloué. Il nous permet d'évaluer très précisément la ressource locale en vent. Des micros ont aussi été installés pour enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude.

#### L'actualité du projet : les études sont lancées

##### Etude écologique

Les écologues du bureau d'études breton Ouest Am' ont commencé leurs sorties pour observer l'avifaune hivernante et les chauves-souris sur la zone d'étude.

Des relevés ont également permis de localiser les zones humides.

Les écologues viendront recenser la faune et la flore présentes durant un cycle biologique complet, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2021.

Cette étude nous permettra de prendre en compte les enjeux écologiques pour la définition du projet.

##### Etude acoustique

Cette étude sera réalisée entre l'été et l'automne prochain. Des micros seront installés devant les habitations les plus proches de la zone d'étude. Ils enregistreront le bruit ambiant de jour comme de nuit. Ces relevés seront corrélés aux données recueillies par le mât de mesure de vent, afin de définir un plan de bridage. Ce dernier peut prévoir des ralentissements et arrêts des éoliennes pour respecter la réglementation acoustique à tout moment du jour et de la nuit.

##### Etude paysagère

L'étude paysagère s'appuie sur un diagnostic complet (relief, géologie, hydrographie, monuments et sites emblématiques, etc) pour évaluer la sensibilité du territoire. Ensuite, des photomontages seront réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis plusieurs dizaines de points de vue. Cette étude entre en compte dans le choix du nombre d'éoliennes, leur modèle ainsi que la trame d'implantation proposée. Cette étude est également en cours par le bureau d'études Ouest Am'.

# Vos questions, nos réponses sur l'énergie

La lettre d'information distribuée en novembre dernier comportait un coupon-réponse pré-affranchi, par lequel certains d'entre vous nous ont posé des questions. Nous y répondons ici, et vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter : des lettres avec coupon sont disponibles en Mairie, et un formulaire est présent sur le site Internet : [www.langonnet.projet-eolien.com](http://www.langonnet.projet-eolien.com) à la rubrique "concertation".



## "Quelle est la durée de vie d'une telle machine ? Qui s'occupe du démantèlement le moment venu ?"

Les éoliennes actuelles ont une durée de vie garantie entre 20 et 25 ans mais peuvent produire jusqu'à 30 ans. En pratique, une étude est réalisée pour examiner l'état d'usure des éoliennes et déterminer s'il est plus intéressant d'entretenir l'éolienne ou de la remplacer par une nouvelle génération.

Le démantèlement intégral de l'installation est prévu et à la charge du propriétaire du parc. La loi a été modifiée en juin 2020 et prévoit désormais une excavation totale des fondations en béton. L'éolien est la seule industrie pour laquelle la loi prévoit qu'une provision soit bloquée pour le démantèlement à la Caisse des dépôts et consignations dès la mise en service du parc. Par ailleurs, la loi fixe des obligations de recyclage des matériaux très élevées : au minimum 90% de la masse de l'éolienne doit être recyclée ou réutilisée lors d'un démantèlement.



Photo : démantèlement du premier parc éolien français à Port-la-Nouvelle en 2019. 96% des composants ont été recyclés.

## "Le Conseil d'Etat a annulé un précédent projet, en quoi celui-ci est-il différent ?"

Le premier projet éolien avait été développé dans les années 2000, dans un contexte différent. La distance minimale aux habitations était alors de 350 mètres contre 500 mètres aujourd'hui, par conséquent le nombre d'éoliennes et leurs emplacements seront différents. Surtout, les études étaient moins précises. Par exemple, l'étude écologique se basait uniquement sur des sources bibliographiques, tandis qu'il est aujourd'hui prévu des dizaines de sorties terrain d'observation de la faune et de la flore durant un cycle biologique complet.

La réglementation actuelle impose des études de terrain conséquentes pour apprécier l'impact d'un projet éolien. Seules ces études permettront de juger si un projet éolien est réalisable dans ce secteur, ou non. Il reviendra ensuite au Préfet de rendre une décision, sur la base des études, de l'avis des services et de l'enquête publique.

## "Pourquoi ne pas faire plutôt du solaire ou de l'éolien en mer ?"

Chaque technologie a ses enjeux, ses avantages et inconvénients. Il faut plus d'un hectare de panneaux photovoltaïque pour atteindre une capacité d'1 Mwc, tandis qu'une éolienne peut aujourd'hui produire plus de 5 MW sur une emprise de 0,2 hectare. L'éolien empiète peu sur les terres agricoles, c'est la raison pour laquelle il est privilégié ici. Les projets solaires sont plus adaptés sur des terrains en friche, comme le projet des délaissés d'aérodrome à Guisriff. L'éolien en mer est également une solution d'avenir, mais n'est pas sans enjeux (pour la pêche, la navigation, etc.).

Le Plan Climat Air Energie de Roi Morvan Communauté prévoit d'atteindre l'autonomie énergétique, un enjeu majeur pour la Bretagne qui ne produit que 15% de l'électricité consommée. D'où l'importance des projets d'énergie renouvelable.

# éolienne

## Les éoliennes produisent-elles des infrasons dangereux pour la santé ?

Les éoliennes génèrent des infrasons du fait de leur exposition au vent, qu'elles soient en fonctionnement ou à l'arrêt. Les infrasons sont des ondes sonores de basse fréquence, imperceptibles par l'oreille. De nombreuses activités humaines en produisent : se gratter l'oreille, courir, nager, ouvrir la fenêtre en voiture... Des infrasons sont aussi émis de manière naturelle, comme le vent circulant entre les arbres et les bâtiments.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) estime que les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé\*. A titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

*\*Source : rapport d'expertise collective "Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens" - ANSES, mars 2017.*

## Partage d'expérience

**Paul COZIC est Maire de Roudouallec depuis 2020. Avec son prédécesseur Louis-Marc RIVOAL, Maire de 1995 à 2018, ils témoignent de l'installation du parc éolien dans leur commune et de la vie avec ces 7 éoliennes dans le paysage depuis 13 ans.**



M. Rivoal et M. Cozic

### **Comment s'est passé le développement du projet ?**

À l'époque le Conseil municipal avait été unanimement favorable à ce projet. Les éoliennes auraient pu être plus grandes, mais nous avons été contraints par un radar. Malgré une petite opposition, cela n'a pas été un sujet clivant, au contraire, les gens étaient plutôt pour car cela allait dans le sens de l'environnement. C'est à notre sens une des énergies les plus propres.

### **Les retombées sont-elles intéressantes pour la commune ?**

Le parc verse des impôts et taxes à la Communauté de communes notamment, celle-ci nous en reverse une partie qui permet d'entretenir les routes de la commune.

### **Le marché immobilier a-t-il évolué avec le parc éolien ?**

On ne peut pas dire qu'il y ait eu une évolution en lien direct avec le parc

éolien. Les prix ont toujours été assez bas comme dans les communes aux alentours... En ce moment cela a tendance à remonter et le marché est dynamique. L'éolien est intégré dans le paysage, les maisons se vendent, personne ne fait allusion à leur présence pour les transactions.

### **Les éoliennes sont installées sur des terres agricoles et pâturages, et à proximité d'habitations, y a-t-il des impacts à noter ?**

Il n'y a pas eu de réclamation particulière au sujet du bruit, sauf un couple habitant à moins de 500 m [aujourd'hui ce n'est plus possible, la réglementation a évolué en 2011], se plaignant de nuisances par grand vent. C'est un bruit mécanique que font les anciens modèles, mais on voit que la technologie a évolué, quand on voit le reprofilage des pales d'aujourd'hui. Il faut dire que le paysage est bocager, cela atténue la propagation du bruit.

Concernant les animaux, une dame disait que ses vaches faisaient plus de mammites [infection de la mamelle], mais c'était un hasard sans lien avec les éoliennes, cela s'est arrêté naturellement.

On nous disait aussi qu'on allait retrouver plein d'oiseaux morts, cela n'a jamais été constaté. Sur les chauves-souris, une étude a été menée après la mise en service des éoliennes, cela n'a pas montré d'impact non plus.

### **Le parc tourne aujourd'hui depuis 13 ans, quel est son avenir ?**

À l'époque on nous a dit que ce modèle d'éolienne avait une durée de vie supérieure aux autres marques. Elles seront sûrement remplacées un jour, la question ne se pose pas encore !

# Concevoir un projet qui profite à tous

## Un financement participatif citoyen à la construction

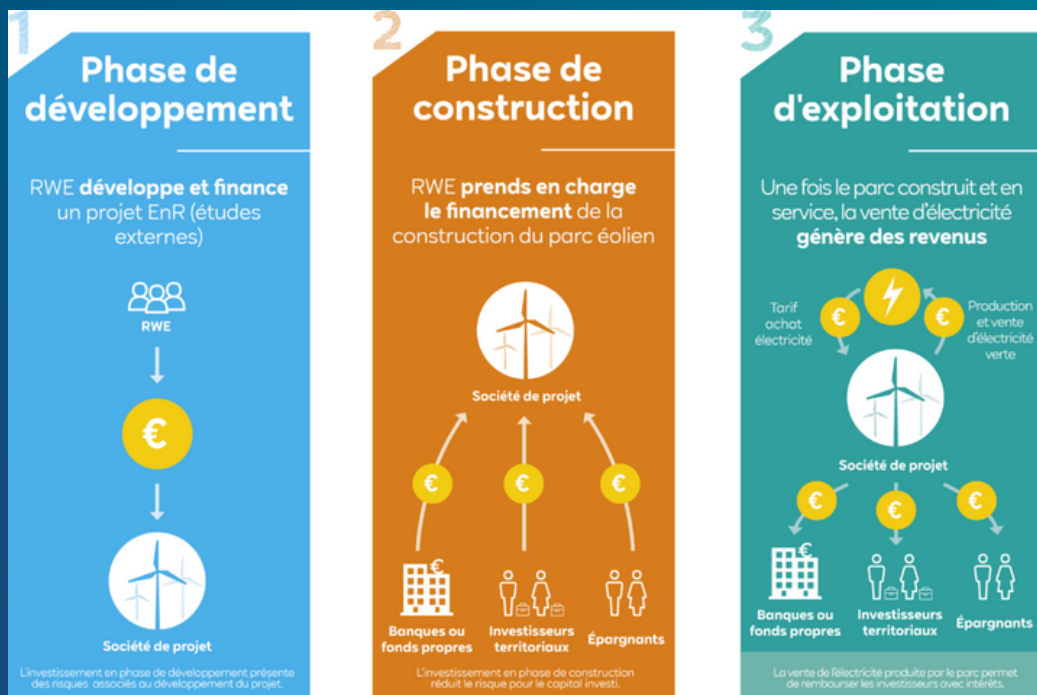
Une fois le projet autorisé par le Préfet du Morbihan, une campagne de financement participatif sera organisée. Concrètement, il sera possible à chacun d'investir dans la société de projet, au moment où le projet a obtenu ses autorisations et n'est plus à risque. Avec un investissement minimal d'environ 25€ et des durées raisonnables (remboursements sous formes d'annuités avec une durée totale de 5 ans en moyenne\*), ce financement sera ouvert à tous et évite de bloquer votre épargne trop longtemps. En échange de cette participation, l'investisseur est rétribué à un taux attractif (4 à 5% en moyenne\*).

**Par exemple : si Monsieur Martin investit 100€ pendant 5 ans avec un taux à 5%, il percevra 25€ d'intérêt. Si Madame Dupond investit, elle, 5 000€ avec un taux à 4%, elle percevra 1 000€ d'intérêt !**

Une fois le parc construit et mis en service, la vente de l'électricité génère des revenus : les investisseurs citoyens sont remboursés, comme décrit dans le schéma ci-contre.

*Mention légale obligatoire : financement pouvant présenter un risque de perte en capital.*

\* Éléments non contractuels



## Des retombées fiscales intéressantes pour les collectivités locales

L'implantation d'éoliennes et leur production d'électricité induit le paiement annuel de différents impôts et taxes (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe foncière, etc.) revenant aux collectivités.

Le tableau ci-contre présente deux estimations, selon les dispositions fiscales en vigueur. Ces montants seront affinés lorsque le nombre et le modèle des éoliennes seront connus.

**Ces retombées sont autant de ressources pour les budgets locaux qui permettent d'offrir des services aux habitants, de réaliser des travaux... Tout ce qui contribue à l'attractivité du territoire !**

Retombées fiscales annuelles	Pour 3 éoliennes de 3,9 MW	Pour 4 éoliennes de 4,8 MW
Commune de Langonnet	23 100€	35 800€
Roi Morvan Communauté	59 400€	93 700€
Département du Morbihan	36 300€	57 600€
Région Bretagne	9 800€	16 100€